

**Procès verbal des délibérations  
du conseil municipal du 3 juin 2014**

L'an deux mille quatorze le trois juin à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARNOULD.

**Étaient présents** : Michel ARNOULD, Evelyne CAYROL, Patrick STEFFEN, Martine BARAT, René BROUILLARD, Odile ARNOULD, Francis PAGNIER, Stéphanie FOURDRIN-DELBART, Patrick SAUVAGE, Ferroudja RAHOUI, Michel BIEZ, Jean-Claude LEMERCIER, Laurence ABENA, Jean AINESI, Marie-France MERLIN, Annie CARPENTIER, Laurent BOMMELAER, Philippe RABBE, Cécile RAGUIDEAU-DAVIDOVICS, Lysiane GROBON, Yoann BOUCLY, Patrick FLOURY, Dolorès BAROIN.

**Absents** : /

**Absents et excusés** : Marie CLAUX, Dominique COULLET, Christophe LAMY, Patrick URBANO,

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à** : Marie CLAUX à Cécile RAGUIDEAU-DAVIDOVICS, Dominique COULLET à Dolorès BAROIN, Christophe LAMY à Lysiane GROBON, Patrick URBANO à Patrick FLOURY.

**Secrétaire de séance** : Patrick STEFFEN.

**Nombre de conseillers présents** : 23

**Nombre de votants** : 27

**Date de convocation** : 27 mai 2014

**Date d'affichage** : 27 mai 2014

Monsieur le maire ouvre la séance.

Il soumet à l'assemblée le procès verbal de la séance du 25 avril 2014 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Décisions – droit de préemption urbain**

Dans le cadre de la délégation qui a été consentie au Maire par le conseil municipal, Monsieur le Président de séance rend compte des décisions prises en matière de droit de préemption urbain depuis le 26 avril 2014.

L'assemblée, après avoir entendu la lecture des déclarations d'intention d'aliéner n°33 à 36, prend acte de ces décisions.

**46-2014 - Election des délégués à l'Association Intermédiaire**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, procède à l'élection des membres titulaires qui représenteront la commune au sein de l'Association Intermédiaire.

Sont élus : Annie Carpentier  
Patrick Steffen  
Odile Arnould

#### **47-2014 - Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**

Sur proposition de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, la liste suivante sera proposée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux qui retiendra 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour former la commission communale des impôts directs :

##### **Membres Titulaires**

Fauquembergue Elise  
Vanthull Evelyne  
Lafite Lucie  
Renaux Jean-Marie

Cuvelier Michel  
Duteil Bernard  
Ancelin Sylvain  
Lequatre Jean Jacques

Boursier Philippe  
Alphonse Michel  
Fourdrin-Delbart Micheline  
Crinon Bernard

Rossignol Pascal  
Martin Jean-Marie  
Caux Eric  
Boucher Véronique

##### **Membres Suppléants**

Flandre Bernard  
Hée Charly  
Cozic Isabelle  
Galczynski Nicolas

Bourson Nathalie  
Sadet Jean-Michel  
Fernandez Ivan  
Monneveux Franck

Amour Pascal  
Jarraud Eliane  
Châtelain Patrick  
Caux Georges

Fontaine Laurent  
Bourson Pascal  
Demeurant Valérie  
Jeannot Christophe

#### **48-2014 - Mise en place des rythmes scolaires**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelle et élémentaires qui s'appliquera à la rentrée 2014.

Il donne ensuite la parole à Monsieur l'adjoint chargé des affaires scolaires et péri-scolaires qui présente le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 et la réflexion menée avec tous les intervenants.

Un projet regroupant les nouvelles activités périscolaires sur la demi-journée du vendredi après midi a été proposé aux trois conseils d'écoles qui se sont prononcés comme suit :

- Le lundi 26 mai 2014 – conseils des écoles maternelle et élémentaire des remparts

27 votants – 26 pour – 1 contre

Résultat du vote : 96 % pour la demande d'expérimentation

- Le mercredi 28 mai 2014 – conseil de l'école élémentaire du centre

12 votants – 12 pour

Résultat du vote : 100 % pour la demande d'expérimentation

Le conseil municipal,

Où l'exposé présenté,

Considérant l'avis favorable des conseils des trois écoles,

Vu la volonté de la commune de mettre en place des activités périscolaires de qualité visant les objectifs éducatifs suivants :

- développer la créativité de l'enfant en lien avec le projet d'école de la maternelle et celui de l'école élémentaire des remparts,
- enrichir le langage de l'enfant en lien avec les projets d'écoles de la maternelle, les élémentaires du centre et des remparts,
- développer les capacités à vivre ensemble en lien avec les projets d'écoles de la maternelle, les élémentaires du centre et des remparts,
- développer des compétences sociales et civiques en lien avec les projets d'écoles des élémentaires du centre et des remparts,

après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité,

sollicite de Monsieur le Recteur d'académie à titre expérimental pour une durée d'un an (année scolaire 2014/2015) le regroupement des nouvelles activités périscolaires le vendredi après midi conformément au décret n°2014-457 du 7 mai 2014 et au projet détaillé annexé à la présente délibération.

#### **49-2014 - Location logement école du centre**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il est saisi d'une demande de location pour un logement communal situé dans l'école primaire du centre - 5 Rue Gustave Bouffet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide :

- de louer le logement communal situé 5 rue Gustave Bouffet à Monsieur Eric GRIMBERT à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014,
- de fixer le montant mensuel du loyer à 196 € hors charges.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire à venir.

#### **50-2014 - Tarifs de location des salles**

Le conseil municipal, ouï la proposition de la commission des finances qui s'est réunie le 2 juin 2014, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

<b>GRANDE SALLE DU CHÂTEAU</b>		Rappel des tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>
Location <b>week-end</b> (du samedi 9h au lundi 9h) ou location de 2 jours dans la semaine incluant un jour férié	Particuliers et entreprises de la commune	536	550
	Particuliers extérieurs à la commune	1.610	1.650
	Associations et entreprises extérieures	755	1.650
Location <b>jour de semaine</b> (du jour loué 9h au lendemain 9h) à l'exception des jours fériés	Particuliers et entreprises de la commune	271	275
	Particuliers extérieurs à la commune	648	680
	Associations et entreprises extérieures	483	850

<b>Association communale</b>	1 <sup>ère</sup> location le week-end ou un jour en semaine	Gratuit	Gratuit
	2 <sup>ème</sup> location jour de semaine (du jour loué 9h au lendemain 9h <sup>o</sup> ) à l'exception des jours fériés	271	280
	2 <sup>ème</sup> location et suivantes le week-end (du samedi 9h au lundi 9h) ou location de 2 jours dans la semaine incluant un jour férié	537	550
Caution		500	500
Ménage		60	65

<b>SALLE DE LA FERME DU CHÂTEAU</b>		Rappel des tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2015
Location <b>week-end</b> (du samedi 9h au lundi 9h) ou location de 2 jours dans la semaine incluant un jour férié	Particuliers et entreprises de la commune	228	240
	Particuliers extérieurs à la commune	589	630
	Associations et entreprises extérieures	356	630
Location <b>jour de semaine</b> (du jour loué 9h au lendemain 9h) à l'exception des jours fériés	Particuliers et entreprises de la commune	117	120
	Particuliers extérieurs à la commune	324	340
	Associations et entreprises extérieures	218	340
<b>Association communale</b>	1 <sup>ère</sup> location le week-end ou un jour en semaine	Gratuit	Gratuit
	2 <sup>ème</sup> location jour de semaine (du jour loué 9h au lendemain 9h) à l'exception des jours fériés	117	150
	2 <sup>ème</sup> location et suivantes le week-end (du samedi 9h au lundi 9h) ou location de 2 jours dans la semaine incluant un jour férié	228	250
Caution		200	200
Ménage		45	50

<b>SALLE DES EXPOSITIONS</b>		Rappel des tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2015
Location pour <b>1 semaine avec le week-end</b>	Association de la commune	Gratuit	Gratuit
	Associations et entreprises extérieures	271	350
Location <b>jour de semaine</b> (du jour loué 9h au lendemain 9h) à l'exception des jours fériés	Associations et entreprises extérieures	37	100
Ménage		30	40

<b>SALLE DES ASSOCIATIONS</b>	Rappel des tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2015
<b>Association communale</b>	Gratuit	Gratuit
Ménage (en option)	30	40

### **51-2014 - Règlement intérieur de la bibliothèque municipale**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il est souhaitable de réactualiser le règlement de la bibliothèque afin qu'il soit compatible avec les orientations de la Médiathèque départementale de l'Oise.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la bibliothèque municipale proposé.

### **52-2014 - Bibliothèque municipale – convention avec le Conseil Général**

La bibliothèque municipale bénéficie du soutien du Conseil Général par l'intermédiaire de la médiathèque départementale.

L'évolution des pratiques culturelles a conduit la médiathèque départementale à moderniser les services offerts aux bibliothèques de son réseau. Afin de tenir compte de ces évolutions, le Conseil Général a souhaité adapter la convention initiale de partenariat liant la commune au département.

Monsieur le Président de séance propose à l'assemblée de conclure la convention avec le Conseil Général de l'Oise.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide :

- de conclure la convention avec le Conseil Général de l'Oise
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir.

\* \* \*

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable de rajouter un point mineur à l'ordre du jour concernant une annexe à la convention du Conseil Général pour la bibliothèque.

Le conseil municipal à l'unanimité, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide de rajouter ce point à l'ordre du jour.

\* \* \*

### **53-2014 - Bibliothèque municipale – avenant à la convention – matériel informatique**

Monsieur le Président de séance expose que le Conseil Général aide les communes dans le développement des technologies numériques.

La médiathèque départementale propose à la commune de mettre à la disposition de la bibliothèque municipale un ordinateur.

Monsieur le Président de séance propose à l'assemblée de conclure un avenant à la convention de partenariat à venir liant la commune au département.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide :

- de conclure un avenant à la convention précitée avec le Conseil Général de l'Oise
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à venir.

#### **54-2014 - Travaux de protection des habitations dans le cadre de débordement de l'Oise**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que le conseil municipal par délibération en date du 09 décembre 2013, avait décidé la réalisation de travaux de pose d'un batardeau installé à hauteur du portail du terrain utilisé par le club nautique « CAMP ».

Ces travaux étaient destinés à protéger les habitations situées dans les rues de l'Oise et du Port. Ces travaux avaient été estimés à 18.835,52 € HT.

Un dossier de demande de subvention avait été adressé à L'Entente Oise-Aisne.

L'Entente Oise-Aisne a rappelé à la commune que le dispositif de lutte contre les inondations sur Verberie dans sa globalité doit comprendre une digue au nord, déjà réalisée en 2008, un mur parallèle à l'Oise le long du club nautique, également réalisé et un raccordement sur le remblai d'accès au pont franchissant l'Oise, restant à réaliser.

Si la prise en compte du maintien de l'accès au club nautique nécessite la mise en place d'un batardeau, la protection totale ne peut être obtenue que par la prolongation d'une digue ou un muret vers le remblai d'accès au pont.

La réglementation depuis 2008 a fortement évolué, les ouvrages de protection sont dorénavant soumis à des études spécifiques, contrôles et certifications qui ne sont plus compatibles avec des remblais réalisés dans l'urgence.

Par conséquent il est nécessaire de revoir les travaux et la demande de subvention déposée auprès de l'Entente Oise-Aisne.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, 20 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions, décide :

- d'approuver le projet de travaux de création d'un batardeau et de construction d'un mur dont le coût est estimé à 58.302,85 € HT (69.963,42 € TTC)
- de solliciter une participation financière de l'Entente Oise – Aisne pour la réalisation de ces travaux
- de solliciter une dérogation afin de pouvoir exécuter ces travaux avant l'accord de subvention
- de prélever le montant de la dépense sur un crédit suffisant inscrit à l'article 2315 du budget du présent exercice.

#### **55-2014 - Concours des maisons et balcons fleuris**

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée que la commission « Culture loisirs » souhaite reconduire l'opération « concours des maisons et balcons fleuris » pour 2014.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, vu le projet de règlement présenté par la commission « culture loisirs » qui s'est réunie le lundi 5 mai 2014 à 18h00, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, approuve le règlement présenté.

## **56-2014 - Convention avec le Conseil Général relative à la restauration scolaire – annexe redevance incitative ordures ménagères**

Les élèves des écoles primaires de la commune sont accueillis au sein du service de restauration du collège d'Aramont.

Monsieur le Président de séance rappelle à l'assemblée qu'une convention lie la commune au Conseil Général de l'Oise, gestionnaire du collège, autorisée par délibération du conseil municipal en date du 26 février 2013.

Il précise que le collège demande à la commune de prendre en charge 20 % de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide :

- de prendre en charge 20 % du montant de la redevance incitative due par le collège sur la base des effectifs actuels (c'est-à-dire nombre de rationnaires des écoles primaires sur nombre total d'enfants mangeant au collège) et sous réserve que le collège effectue le tri sélectif des déchets
- de revoir le pourcentage de prise en charge si le nombre de rationnaires évolue sensiblement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'annexe à la convention à venir avec le Conseil Général de l'Oise.

### **Liaison RN2/RN31**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que le Conseil Général a organisé le 18 février 2014 une réunion d'échanges sur la liaison RN2 / RN31 et le désenclavement de la vallée de l'Automne.

Différents fuseaux ont été présentés et le diaporama support de cette réunion a été adressé à chaque membre du conseil municipal.

Dans le cadre de la concertation en cours, il est souhaitable que le conseil municipal rende un avis sur ces tracés et fasse part de ses observations et remarques sur les avantages et les inconvénients de chaque tracé.

Monsieur le Président de séance propose de reprendre chacun de ces tracés et de commencer l'analyse par les tracés situés au sud de la route départementale 932a.

Les tracés B4 et B3 ne sont pas retenus car ils couperaient des parties agglomérées de la commune.  
Le tracé B2 bifurquant sur Saintines ne désenclave pas la vallée de l'Automne et est dénué d'intérêt.  
Par conséquent, l'assemblée préfère retenir le tracé B1.

En ce qui concerne la partie située au nord de la route départementale 932a, le tracé A3 n'est pas retenu car il est jugé beaucoup trop près de l'agglomération.

Un débat s'engage ensuite sur les tracés A2 et A1 qui présentent chacun des avantages et des inconvénients :

Tracé A1 :

Avantages :

- accès direct à la zone d'activités à partir de la route départementale 200
- pas de consommation de terres agricoles
- utilisation d'une portion de route déjà existante construite par la Communauté de Communes de la Basse Automne

Inconvénients :

- porte atteinte à la zone touristique existante en développement
- porte atteinte aux projets touristiques actuellement en cours
- vient couper en deux une zone naturelle utilisée par le dispositif d'écroulement des crues de l'Entente Oise-Aisne

Tracé A2 :

Avantages :

- préservation de la zone naturelle des étangs liée au tourisme
- situé en amont du pont de l'Oise
- pourrait diminuer le trafic des véhicules notamment poids lourds dans la ville (à confirmer par des études de report de trafic)
- accès plus direct de la zone d'activités nord de Verberie à la route départementale 200, à l'autoroute A1 et à la zone d'activités « Paris Oise »

Inconvénients :

- consommation de terres agricoles
- une maison pourrait être menacée par le projet

Au cours de ce débat, Monsieur Floury, Président de la Communauté de Communes de la Basse Automne, indique qu'une réflexion a été menée au sein de l'Association du Pays Compiégnois. L'APC a proposé un tracé alternatif « A4 » qui longerait la voie ferrée au nord de la route départementale 932a afin de préserver la zone naturelle des étangs.

Monsieur le Président de séance souligne qu'il n'a pas connaissance de ce tracé et qu'il est regrettable que la commune de Verberie n'ait pas été associée à la réflexion APC-CCBA.

Le conseil municipal, ouï le débat, émet une préférence pour le tracé A2 – B1.

### **Questions diverses :**

#### 1) Musique en Herbe

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée que les locaux du collège d'Aramont n'ont pas été mis à disposition de l'école de musique « Darius Milhaud » pendant le temps du stage « musique en herbe » 2014.

Des locaux scolaires vont être mis à disposition de ladite école, du 4 au 15 juillet 2014 et une convention d'occupation des lieux va être établie.

#### 2) Radar pédagogique

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée qu'un nouveau radar pédagogique va être acquis moyennant un coût de 2.500 € et qu'une participation financière des crédits du plan départemental d'action et de sécurité routière d'un montant de 1.200 € est accordée à la commune pour cette acquisition.

#### 3) Concession Grdf

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée que le compte rendu d'activités de la concession Grdf 2014 est consultable en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations n°46-2014 au n°56-2014.

M. ARNOULD	Mme ABENA	M. AINESI	Mme ARNOULD	Mme BARAT
Mme BAROIN	M. BIEZ	M. BOMMELAER	M. BOUCLY	M. BROUILLARD
Mme CARPENTIER	Mme CAYROL	Mme CLAUX absente et excusée	Mme COULLET absente et excusée	M. FLOURY
Mme FOURDRIN- DELBART	Mme GROBON	M. LAMY absent et excusé	M. LEMERCIER	Mme MERLIN
M. PAGNIER	M. RABBE	Mme RAGUIDEAU- DAVIDOVICS	Mme RAHOUI	M. SAUVAGE
M. STEFFEN Secrétaire de séance	M. URBANO Absent et excusé			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 3 juin 2014 a été affiché à la porte de la mairie le 17 Juin 2014.